

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2022-011

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2022

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2022-01-12-00004 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (1 page)	Page 3
03-2022-01-17-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts à compter du 18 janvier 2022 (1 page)	Page 5

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2022-01-12-00004

Délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MOULINS,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LABIAULE Myriam, contrôleuse principale des Finances Publiques, et à Mme BEAUREZ Sophie, inspectrice des Finances Publiques, chef de contrôle et adjointe au responsable du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MOULINS, en cas d'absence prolongée de ce dernier (plus de 15 jours), à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 50 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 50 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée, les actes relatifs à la publicité foncière et plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € pour Mme BEAUREZ Sophie, agent de catégorie A et dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LABIAULE Myriam	BLAIN Philippe	GUIGNARD Corinne
BONNET Stéphanie	RICHOILLEY Dominique	FILLAT Marie-Christine

Article 3

Le présent arrêté prend effet le 12 janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Moulins, le 12 janvier 2022
La comptable publique,
responsable de service de la publicité foncière et
de l'enregistrement,

Catherine BEAUMONT

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2022-01-17-00001

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code
général des impôts à compter du 18 janvier 2022

Direction départementale des Finances publiques de l'Allier

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts à compter du 18 janvier 2022

Nom - Prénom	Responsables des services
	<u>Service des impôts des particuliers :</u>
M. LAROYE Dominique	MONTLUCON (intérim)
Mme CLAVIER Nathalie	MOULINS
Mme CALMON-QUERSIN Pascale	VICHY (intérim)
	<u>Services à compétence départementale :</u>
M. AUBRY Emmanuel	Pôle Contrôle expertise (intérim)
Mme BOURSON Florence	Pôle de Recouvrement spécialisé
Mme LUCCIONI Lisa	Brigade Départementale de vérification
M. AUBRY Emmanuel	Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine
Mme BEAUMONT Catherine	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement
M. DESCHAMPS Christophe	Service des impôts des entreprises de l'Allier
	<u>Centre des impôts fonciers départemental :</u>
M. ROUILLERIS Ludovic	PTGC
Mme BONNAUD Justine	PELP